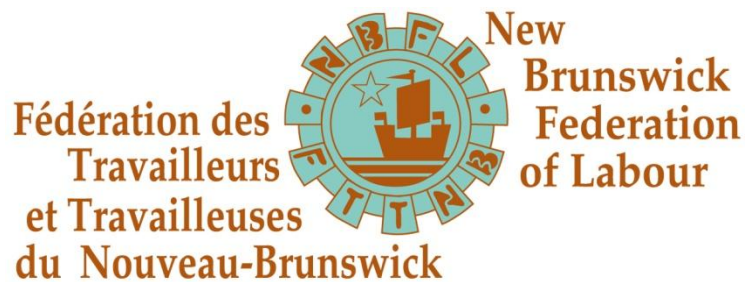


**VOIX CENTRALE DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS**  
**LES AFFAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**



314-96 AVE NORWOOD AVE., MONCTON, NB. E1C 6L9 • TEL: (506) 857-2125 • FAX: (506) 383-1597  
email / courriel : [nbfl\\_ftnb@mail.com](mailto:nbfl_ftnb@mail.com) • Internet : [www.nbfl-ftnb.ca](http://www.nbfl-ftnb.ca)

Mise à jour: octobre 2014

## VOIX CENTRALE DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LES AFFAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Depuis sa fondation en 1913, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick est la voix centrale du mouvement syndical dans les affaires du Nouveau-Brunswick. Depuis plus de 100 ans, la FTTNB joue rôle clé dans l'avancement économique et sociale des travailleurs et travailleuse, leurs familles et leurs communautés. La solidarité et la résistance de nos membres sont notre force.

Les travailleurs et les travailleuses adhèrent à des syndicats parce qu'ils savent qu'en s'unissant à d'autres, ils pourront mieux défendre leurs intérêts en tant que travailleurs et travailleuses. Votre section locale assure que votre employeur vous traite correctement. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick joue le même rôle auprès du gouvernement provincial en travaillant sans relâche à l'amélioration des lois du travail, l'indemnisation des travailleurs et des travailleuses, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, les soins de santé et les mille et une autres questions d'intérêt provincial, telles que déterminées par nos membres, qui peuvent vous toucher vous-mêmes et vos collègues à chaque jour.

Le mandat de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Nouveau-Brunswick, ou de la FTTNB, comme on l'appelle, est expliqué bien clairement dans les statuts de la FTTNB adoptés par les délégué(e)s de sections locales de tous les coins de la province :

- **Défendre les intérêts de ses affiliés et, de façon générale, accroître le bien-être social et économique des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick;**
- **Aider les organisations affiliées et à charte à faire bénéficier les travailleuses et travailleurs des avantages de l'entraide et des négociations collectives et encourager les travailleuses et travailleurs à se grouper en syndicats affiliés.**
- **Obtenir des lois provinciales propres à sauvegarder les droits des travailleurs et travailleuses et à favoriser le principe de la libre négociation collective ainsi que la sécurité et le bien-être de tous;**
- **Encourager, au moyen de l'étiquette syndicale et d'autres symboles, la vente et l'emploi des produits et services fabriqués ou fournis par des ouvriers et ouvrières syndiqués; appuyer la presse syndicale et els autres instruments d'éducation du mouvement ouvrier;**
- **Tout en protégeant la mouvement syndical contre toute domination politique, encourager les travailleuses et travailleurs à voter, à exercer tous leurs droits et à s'acquitter de tous leurs devoirs de citoyens et citoyennes et à remplir le rôle qui leur revient dans les domaines de la politique fédérale, provinciale et municipale.**

Le sociétariat de la FTTNB est de **40 000** membres, composé de membres individuels de **324** sections locales affiliées et de **7** conseils du travail représentant les régions de Bathurst, Edmundston, Fredericton, Miramichi, Moncton, Restigouche et Saint-Jean. Bien que toutes les sections locales ne soient pas affiliées, la plupart des syndicats des secteurs industriel et public au Nouveau-Brunswick sont représentés dans le sociétariat de la Fédération, un total de **18** syndicats faisant présentement partie de la FTTNB.

À la fin de mai ou au début de juin, les délégué(e)s d'affiliés de la FTTNB se réunissent en **congrès biennal** pour discuter de question d'intérêt commun et exercer leur droit démocratique de membres. Ensemble, ils décident des politiques et dossiers qui seront poursuivis au cours des deux prochaines années. Une conférence d'éducation a lieu les années où il n'y a pas de congrès.

D'habitude, environ **60** résolutions sont présentées et délibérées à chaque congrès. Elles traitent des ministères et des activités du gouvernement provincial, ainsi que de dossiers que doit aborder le Congrès du travail du Canada au niveau fédéral, ou les dirigeant(e)s de la Fédération. Les résolutions adoptées par le Congrès guident les dirigeant(e)s de la Fédération entre les congrès par rapport aux revendications des membres en matière de législation et d'autres actions concrètes.

Le conseil de direction de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick est un **Conseil exécutif** de 25 membres, composé d'un/e président/e à plein temps, un/e premier/ère vice-président/e, un/e second/e vice-président/e, un/e secrétaire-trésorier/ère, une vice-présidente de la condition féminine qui doit être une femme, et un/e vice-président/e des jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans ou moins, ainsi que 12 vice-président(e)s représentant les organisations syndicales, et un/e vice-président/e provenant de chaque conseil du travail affilié.

Des postes de président/e, secrétaire-trésorier/ère, et premier/ère et second/e vice-président(e)s, vice-présidente de la condition féminine et vice-président/e des jeunes travailleuses et travailleurs élu(e)s par l'ensemble des délégué(e)s, au moins un doit être comblé par une **femme** et au moins un doit être comblé par un/e **francophone**.

La représentation des **organisations syndicales** au Conseil exécutif est basée sur la taille de leur sociétariat affilié.

- Chaque syndicat dont le sociétariat annuel moyen est de 5 000 membres ou plus affiliés à la Fédération a droit à deux (2) vice-président(e)s.
- Chaque syndicat dont le sociétariat annuel moyen est de 1 000 membres ou plus, mais moins de 5 000 membres affiliés à la Fédération a droit à un/e (1) vice-président/e.
- Les syndicats dont le sociétariat annuel moyen affilié est inférieur à 1 000 membres ont, ensemble, droit à deux (2) vice-président(e)s.

Chaque conseil du travail a le droit de nommer une personne au conseil exécutif de la FTTNB.

Le conseil exécutif gère la Fédération entre les congrès, et se réunit ordinairement deux fois l'an. Entre les congrès, les **dirigeant(e)s administratifs** - le/la président/e, le/la secrétaire-trésorier/ère, le/la premier/ère vice-président/e et le/la second/e vice-président/e, la vice-présidente de la condition féminine et le/la vice-président/e des jeunes travailleuses et travailleurs sont chargés de la direction du personnel dans les opérations de la Fédération au jour le jour. Ces postes sont occupés par **Patrick Colford**, membre de la section locale 865, SCFP - président; **John Gagnon**, membre de la section locale 5385, MU – secrétaire-trésorier; **Chuck Rouse**, membre de la section locale 506, Unifor - première vice-présidente; **Paula Doucet-Jones**, membre de la section locale 70, SIINB - seconde vice-présidente, Odette Robichaud, membre de la section locale 1840, SCFP – vice-présidente de la condition féminine et **Christopher Watson**, membre de la section locale 380, SCFP – vice-président des jeunes travailleurs et travailleuses.

Sauf le président, tous les membres du Conseil exécutif travaillent bénévolement, à temps partiel. Le personnel à **temps plein** de la Fédération comprend l'adjointe exécutive, Anne Robichaud; l'adjointe en communication/recherche et adjointe financière/administrative, Jody Dallaire

Les **activités précises** de la FTTNB comprennent : des rencontres avec le gouvernement en vue de discuter de préoccupations urgentes des membres; la présentation de mémoires dictés par les circonstances; l'appui de grèves et le lancement d'appels de fonds, sur demande, pour tout affilié en situation de grève depuis 3 semaines ou plus; l'organisation de conférences et de séminaires; l'attribution de bourses d'études annuelles totalisant \$2500, l'organisation du Camp d'été des jeunes Blair Doucet; et une représentation à divers conseils et commissions. Au nombre des agences auxquelles la FTTNB est représentée sont les suivantes :

- Commission du travail et de l'emploi
- Conseil exécutif CTC
- Conseil d'apprentissage et de la certification professionnelle
- Tribunal d'appel, Travail SécuritaireNB
- Front commun pour la justice sociale
- Comité d'alphabétisation du N.-B.
- Croissance démographique du NB
- Conseil exécutif du NPD
- GrowthWorks Atlantic Venture Fund
- Coalition pour l'équité salariale
- Coalition de la santé du N.-B.
- Coalition pour les droits des aîné(e)s et des résidant(e)s des foyers de soins du N.-B.

La Fédération a en plus un certain nombre de **comités permanents**, composés de membres d'affiliés qui se réunissent en vue d'inaugurer et de coordonner des activités dans leurs domaines respectifs. Ils comprennent :

- Comité d'éducation
- Comité d'éducation politique
- Comité de la condition féminine
- Comité des jeunes travailleurs et travailleuses
- Comité de la santé et la sécurité au travail, et de l'environnement

La capitation pour financer les opérations de la Fédération et de ses comités permanents est de 1,05 \$ par membre par mois, et est facturée deux fois l'an, en janvier et juillet. C'est le coût d'adhérer à la FTTNB.

Il semble ne jamais manquer de questions affrontant les travailleurs et les travailleuses, assurant que la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick, qui a toujours été active par le passé, continuera de l'être à l'avenir. Les demandes faites à la Fédération dans les domaines de l'éducation des membres, de la sensibilisation du public, du lobbying, de l'action politique, des conflits de travail et d'autre aide aux affiliés, continueront à augmenter, à mesure que les travailleurs et les travailleuses s'efforcent d'améliorer leurs vies aux plans social, économique et au travail.

Une Fédération forte assurera que les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick détiennent le pouvoir de maîtriser leur destinée au niveau provincial. Le rôle de la Fédération sera efficace dans la mesure où le rendront efficace les syndicalistes de la province. Il lui faut la participation active des sections locales déjà affiliées, et de la bonne volonté à s'affilier de la part des sections locales qui sont toujours en dehors de la maison provinciale du mouvement syndical.